

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Frédérique Lamontagne](#)

<https://www.cadre21.org/membres/59f19a05f5029a956bc68b30>

Date d'obtention : 2020-11-20 20:28:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est important d'avoir une attitude rassurante et bienveillante envers la victime et ou celle qui dénonce. Ensuite, il faut administrer la grille d'évaluation de l'incident à chacune des personnes impliquées afin de nous aider à guider nos interventions . Aussi, nous devons confisquer les téléphones pour qui nous avons un doute raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir des photos à caractère pornographique. Il ne faut pas regarder le contenu des téléphones cellulaires. Pour l'instigateur, s'il s'agit d'un geste impulsif, administrer la grille et confisquer le téléphone. S'il s'agit d'un geste malveillant, selon notre évaluation, nous ne devons pas lui administrer la grille. Nous devons l'informer de la suite des démarches de la situation et confisquer son cellulaire dans le sac prévu à cet effet dans la trousse. Il faut par la suite référer la situation aux policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de se rappeler que nous n'avons pas à enclencher la méthode Sexto pour une situation s'étant déroulée en dehors de l'école. Nous référons alors le jeune ou le parent au service de police. Toutefois, il est important d'être attentif à ce qui se passe dans notre école et aux besoins de nos élèves. Si le jeune vient nous voir puisqu'il ne veut pas en parler avec le policier, mais avec un intervenant scolaire, nous devons compléter la grille et utiliser la trousse d'intervention. Nous devons administrer la grille à tous les élèves impliqués dans la situation, sauf si le geste de l'instigateur est malveillant. À ce moment, nous devons confisquer son téléphone et le référer au service de police. Lorsqu'une photo n'est pas à caractère sexuelle, il ne s'agit pas de pornographie juvénile et il n'y a pas de policiers impliqués. Cependant, nous devons sensibiliser les élèves à ce sujet. L'information très importante qui ressort de ces mises en situation est de ne jamais consulter le contenu de l'appareil, même si l'élève demande de regarder pour prouver l'incident.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, il y a plusieurs étapes délicates dans la méthode Sexto. Tout d'abord, prendre les confidences des victimes afin de remplir la grille. La victime peut souvent avoir un sentiment de honte et faut garder en tête d'avoir une attitude bienveillante et sans jugement. Ensuite, lorsque nous devons annoncer aux élèves impliqués que nous devons référer la situation vers les policiers après les confidences. Finalement, une étape difficile à effectuer semble être de confisquer le cellulaire de l'élève. Si l'élève ne collabore pas, la situation est très délicate. Cependant, il faut garder en tête qu'à ce moment nous devons référer aux policiers pour éviter la propagation du contenu le plus rapidement possible.